

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RH3203 Appréhender la progression des apprentissages en scie			
Ancien Code	PERH3B23PRGSH	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C/ /Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EHB3230		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Claire LIBERT (libertc@helha.be) Fabienne PEERS (peersf@helha.be) Carine DENDAL (dendalc@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut ()</p> <p>Thierry CUVELIER (cuveliert@helha.be) Laure-Anne VAN DEYNZE (vandeynzela@helha.be)</p> <p>HELHa Loverval Baptiste CUVELIER (cuvelierba@helha.be) Samir ABI (abis@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à mettre en évidence la progression des apprentissages en sciences humaines à travers l'évaluation. Les étudiants devront justifier des choix didactiques et méthodologiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.2 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

Compétence 4 **LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF**

Sous Compétence 4.1 Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en

- éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle
- 4.1.1 Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, les étudiants sont à même de justifier des choix didactiques ou méthodologiques en matière d'évaluation en fonction de la progression des éléments enseignés et appris.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH3B23PRGSHA Appréhender la progression des apprentissages en sciences hu	15 h / 1 C
PERH3B23PRGSHB Appréhender la progression des apprentissages en sciences hu	15 h / 1 C
PERH3B23PRGSHC Appréhender la progression des apprentissages en sciences hu	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH3B23PRGSHA Appréhender la progression des apprentissages en sciences hu	10
PERH3B23PRGSHB Appréhender la progression des apprentissages en sciences hu	10
PERH3B23PRGSHC Appréhender la progression des apprentissages en sciences hu	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Appréhender la progression des apprentissages en sciences hu			
Ancien Code	22_PERH3B23PRGSHA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEHB3232		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Thierry CUVELIER (cuvveliert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à mettre en évidence la progression des apprentissages en sciences humaines de la première maternelle à la troisième année du secondaire. La maîtrise de cette progression doit permettre aux étudiants et étudiantes de justifier des choix didactiques et méthodologiques compte tenu du niveau d'enseignement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, les étudiants sont à même de justifier des choix didactiques ou méthodologiques, y compris en matière d'évaluation, en fonction de la progression des éléments enseignés et appris.

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Des objets d'apprentissage de l'histoire de la M1 à la S3 ;
La progressivité des apprentissages en histoire
Les contributions de la formation historique aux domaines transversaux 6, 7 et 8 ;
Les liens entre la formation historique et les autres disciplines ;
Des choix didactiques et méthodologiques à la lumière de la progression des apprentissages ;
L'évaluation

Démarches d'apprentissage

Activités individuelles ou collaboratives lors de période en présentiel ou en autonomie.
Ces activités seront alternées avec des temps de structuration des connaissances ou de clarification des savoirs, savoir-faire et compétences visés.

Dispositifs d'aide à la réussite

La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Des moments d'interactions et de questionnement en groupe seront aménagés par le professeur lors des cours.

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
Publications sur ConnectED (supports de cours)

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée composée de trois épreuves portants respectivement sur les volets historiques, géographiques et économique et social dispensés dans l'unité.

L'évaluation du volet historique consistera en un examen mixte comprenant une partie écrite et une partie orale.

Les épreuves des différents volets ne sont pas évaluées selon une grille d'évaluation commune.

La note de l'unité d'enseignement (UE) est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage. Un échec à l'un ou plusieurs des volets donne lieu à un échec de l'UE (principe de la note absorbante)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100
Exm = Examen mixte						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de présenter l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et de la personne responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Appréhender la progression des apprentissages en sciences hu			
Ancien Code	22_PERH3B23PRGSHB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEHB3233		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laure-Anne VAN DEYNZE (vandeynzela@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à mettre en évidence la progression des apprentissages en sciences humaines de la première maternelle à la troisième année du secondaire. La maîtrise de cette progression doit permettre aux étudiants et étudiantes de justifier des choix didactiques et méthodologiques compte tenu du niveau d'enseignement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, les étudiants ou étudiantes sont à même de :

- rappeler les différents savoir, savoir-faire et compétences abordés dans l'enseignement de la géographie selon les niveaux d'enseignement ainsi que leur méthodologie d'enseignement,
- analyser les liens entre la géographie et d'autres disciplines enseignées dans le cadre du Tronc Commun.
- justifier des choix didactiques ou méthodologiques réalisés de la P5 à la S3 en faisant référence à la progression des éléments enseignés et appris par les élèves.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les objets d'apprentissage de la géographie de la M1 à la S3 ;

La progressivité des apprentissages en géographie ;

Les contributions de la formation géographique aux domaines transversaux 6, 7 et 8 ;

Les liens entre la formation géographique et les autres disciplines ;

Des choix didactiques et méthodologiques à la lumière de la progression des apprentissages.

Démarches d'apprentissage

L'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences visés se construira à travers des activités individuelles ou collaboratives, en présentiel ou en autonomie. Ces phases d'apprentissage actif alterneront avec des temps dédiés à la structuration des connaissances et à la clarification des objectifs. Les étudiants et étudiantes sont actifs de leur formation et devront donc compléter les supports mis à leur disposition par une prise de notes assidues.

Dispositifs d'aide à la réussite

La réussite passe par une présence active aux cours. À la demande de l'étudiant, des rencontres de travail/remédiation peuvent être organisées. Des moments d'interactions et de questionnement en groupe seront également aménagés par le professeur lors des cours.

Sources et références

Manuels scolaires disponibles à la bibliothèque.
Référentiel du Tronc commun en sciences humaines.
Portail numérique : <https://prof.scienceshumaines.be>.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports en ligne utiles se trouvent sur l'espace ConnectED du cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée composée de trois épreuves portants respectivement sur les volets historiques, géographiques et économique et social dispensés dans l'unité.

L'évaluation du volet géographique consistera en un examen mixte comprenant une partie écrite et une partie orale.

Les épreuves des différents volets ne sont pas évaluées selon une grille d'évaluation commune.

La note de l'unité d'enseignement (UE) est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage. Un échec à l'un ou plusieurs des volets donne lieu à un échec de l'UE (principe de la note absorbante)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de présenter l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et de la personne responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Appréhender la progression des apprentissages en sciences hu			
Ancien Code	22_PERH3B23PRGSHC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEHB3231		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	()		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Néant

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

Néant

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).